

A.N.V.V.E.N.



Bohars le 12 juillet 2012.

Monsieur François Hollande
Président de la République

Objet : reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires.
Référence : loi 2010-2 du 5 janvier 2010 dite loi Morin.

Monsieur le Président,

Pour mettre en place la dissuasion nucléaire, assurance vie de la nation, la France a procédé à 210 expérimentations au Sahara puis en Polynésie entre 1960 et 1996. Jusqu'en 1974, les bombes explosaient souvent à l'air libre. Les personnels civils et militaires, ont été exposés sans véritable protection et bon nombre d'entre eux sont prématurément décédés des suites de maladies radio induites. D'autres souffrent et se battent contre ces pathologies souvent cancéreuses. Les veuves, avec parfois des enfants à charge, ont été abandonnées sans soutien ni ressources. Pendant trente ans ce fut le régime de l'omerta et du secret défense.

Avec la loi Morin, un espoir est enfin né de voir ces victimes reconnues et indemnisées. Les promesses du ministre de la Défense étaient claires sur un point : la loi introduirait le renversement de la charge de la preuve. Désormais ce serait à l'Administration de prouver l'absence de lien entre la pathologie et l'essai nucléaire. Hélas ! cet engagement n'a pas été respecté par le Parlement, qui a introduit une notion perverse de risque négligeable dans l'article 4 de la loi du 5 janvier 2010. La suite était prévisible. Le CIVEN d'Arcueil a bâti une méthodologie qui, en définitive, détermine de façon théorique un risque relatif, supérieur ou non à 1%. Une probabilité, aussi sophistiquée soit-elle, ne saurait constituer une preuve. C'est le sens donné par le Tribunal administratif de Papeete qui vient, le 22 juin dernier, d'annuler 6 décisions de rejet prises par le ministre de la Défense Gérard Longuet. La conséquence de cette méthodologie issue de l'article 4 de la loi, est catastrophique : au 29 juin 2012, le CIVEN a examiné 549 dossiers et proposé 4 modestes indemnisations pour des cancers cutanés liés aux tirs sahariens, soit un taux de rejet de 99,3 %. Onze dossiers seraient « en expertise »

La situation réservée à ceux qui ont le mieux servi la France apparaît tellement *injuste* que j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, une audience afin de vous présenter plusieurs aspects de ce douloureux dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Pierre Marhic
Président de l'ANVEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marhic', with a stylized flourish at the end.